

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 19 janvier 2026 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 19 janvier 2026.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Est absente madame la conseillère Solange Lapointe

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint, ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^o 13449-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2025, de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2025 portant sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2025.

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

- 4.1 Renouvellement du contrat pour services de gestion parasitaire
- 4.2 Fourniture et installation d'une porte guillotine à l'aréna

5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Octroi d'aides financières
- 5.2 Dépôt des formulaires DGE-1038 des candidats des élections municipales 2025
- 5.3 Autorisation de variations budgétaires au 31 décembre 2025
- 5.4 Liste des prélèvements annuels – Année 2026
- 5.5 Congrès de la FQM du 23 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec
- 5.6 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 5.7 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme accèslogis de l'OMH de Charlevoix-Est – Budget 2026

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 Capitale-Nationale-Lévis et du portrait-diagnostic
- 7.2 Programme d'aide technique et financière pour propriétaires de bâtiments résidentiels faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Clermont - Acceptation

8. Sécurité publique

- 8.1 Programme de cadets 2026
- 8.2 Adoption du bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la Ville de Clermont

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Règlement VC-394-26-21 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2026 – Adoption
- 10.2 Règlement VC-434-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13
- 10.3 Règlement VC-415-26-23 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés – Adoption
- 10.4 Règlement VC-483-26 sur la tarification des services d'eau aux industries, commerces et institutions munis de compteurs d'eau réservé à leur usage exclusif et abrogeant le règlement VC-478-24 - Adoption

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Décembre 2025 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION N° 13450-01-26**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2025, de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2025 portant sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2025.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR SERVICES DE GESTION PARASITAIRE
RÉSOLUTION N° 13451-01-26**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont renouvelle le contrat avec la firme Maheu & Maheu pour les services de gestion parasitaire et de contrôle d'odeur pour une période d'une année, soit du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, au montant annuel de 4 234 \$ taxes non incluses ;

De transmettre une copie de la présente résolution à Maheu & Maheu.

**4.2. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE PORTE GUILLOTINE À L'ARÉNA
RÉSOLUTION N° 13452-01-26**

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un porte guillotine sur la patinoire de l'aréna par mesure de sécurité;

CONSIDÉRANT l'offre de Distribution Sports Loisirs Installation en date du 14 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le règlement VC-448-18 de gestion contractuelle de la ville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'une porte guillotine pour l'aréna Distribution Sports Loisirs Installation au montant de 53 350 \$ taxes non incluses, transport et installation inclus, et que les sommes soient prises au surplus non affecté.

De transmettre une copie de la présente résolution à Distribution Sports Loisirs Installation.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 13453-01-26**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Virée Nordique | 500 \$ |
| • Centre d'archives régional de Charlevoix (adhésion annuelle) | 45 \$ |
| • AFÉAS | 500 \$ |
| • FADOQ Les Joyeux Rentiers | 700 \$ |

**5.2. DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 DES CANDIDATS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025
RÉSOLUTION N° 13454-01-26**

CONSIDÉRANT les articles 513.0.1 à 513.3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la trésorière doit faire le dépôt en séance publique de la liste et le rapport transmis des candidats des élections municipales du 2 novembre 2025;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal déclare avoir pris acte de la liste et du rapport transmis des candidats des élections municipales du 2 novembre 2025.

**5.3. AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2025
RÉSOLUTION N° 13455-01-26**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 31 décembre 2025:

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 19005 421		Assurances générales		4 650 \$
	02 19011 681	Énergie électrique église	4 650 \$	
02 19005 421		Assurances générales		4 750 \$
	02 32001 280	Assurances groupe voirie	4 750 \$	
02 32002 141		Surnuméraire régulier voirie		39 000 \$
02 32002 142		Surnuméraire supplémentaire voirie		2 000 \$
	02 32001 141	Employés permanents voirie	41 000 \$	
02 41201 141		Employés permanents purification		6 470 \$
	02 32001 212	REER voirie	6 470 \$	
02 35507 625		Pavage - asphalte		5 005 \$
	02 32001 222	RRQ et CNT	5 005 \$	
02 33006 515		Location camion déneigement		8 500 \$
	02 33007 628	Sel à chemins	8 500 \$	
02 41307 642		Pièces aqueduc		3 700 \$
	02 41407 681	Énergie électrique	3 700 \$	
02 41507 642		Pièces égout		6 300 \$
	02 41506 515	Location machinerie égout	6 300 \$	
02 41501 141		Employés permanents égout		7 200 \$
	02 71301 141	Employés permanents aréna	7 200 \$	
02 41502 141		Employés surnuméraires égout		2 750 \$
	02 71301 149	Employés permanent aréna divers	2 750 \$	
02 71302 141		Employés surnuméraires rég. Aréna		17 000 \$
	02 71307 681	Énergie électrique aréna	17 000 \$	
02 71302 141		Employés surnuméraires rég. Aréna		5 400 \$
	02 71307 641	Achat équipements aréna	5 400 \$	
02 71501 141		Employés permanents parcs terrains		2 500 \$
	02 71501 280	Ass-groupe parc terrains	2 500 \$	
02 71905 412		Professionnels Centre Clairval		2 650 \$
	02 71909 681	Énergie électrique Centre Clairval	2 650 \$	
02 71907 695		Activités supplémentaires loisirs		6 000 \$
02 71907 641		Achat équipements Centre Clairval		725 \$
	02 71907 696	Dépenses événements loisirs	6 725 \$	

5.4. LISTE DES PRÉLÈVEMENTS ANNUELS – ANNÉE 2026 RÉSOLUTION N° 13456-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en conformité avec l'article 3.1 du Règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le conseil municipal reçoit et entérine la liste des prélèvements annuels résultant de contrats, de règlements, de conventions collectives, de contributions de l'employeur, de tarifs gouvernementaux ou de tarifs régis par un organisme paragouvernemental.

5.5. CONGRÈS DE LA FQM DU 23 AU 26 SEPTEMBRE 2026 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC RÉSOLUTION N° 13457-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE monsieur le maire et trois (3) conseillers/ères soient autorisés à assister au Congrès de la FQM qui se tiendra du 23 au 26 septembre 2026 au Centre de congrès de Québec et d'autoriser les frais de déplacements et d'hébergement conformément à la Politique de remboursement de frais de déplacement comme prévu au budget 2026.

**5.6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
RÉSOLUTION N° 13458-01-26**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont approuve les dépenses d'un montant de 23 357,56 \$, taxes non incluses, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**5.7. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2026
RÉSOLUTION N° 13459-01-26**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2026 de l'OMH de Charlevoix-Est ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2026 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

Approbation du 26 novembre 2025 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	618 525 \$	(41 logements Clermont : 223 683 \$)
DÉPENSES :	1 074 820 \$	(41 logements Clermont : 342 996 \$)
DÉFICIT :	456 295 \$	(41 logements Clermont : 119 313 \$)

PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT : 11 931\$

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES 2026-2034 CAPITALE-NATIONALE-LÉVIS ET DU PORTRAIT-DIAGNOSTIC RÉSOLUTION N^o 13460-01-26

CONSIDÉRANT la nouvelle Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis et du Portrait-diagnostic du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires adoptés le 5 septembre 2025 par le comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle stratégie a pour but d'assurer une démarche régionale concertée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal de la ville de Clermont déclarent avoir pris acte de la nouvelle Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis et du Portrait-diagnostic du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires;

QUE la présente résolution soit adressée à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), gestionnaire de l'entente.

7.2. PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS FAISANT PARTIE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE CLERMONT – ACCEPTATION RÉSOLUTION N^o 13461-01-26

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le 11 septembre 2023 le règlement VC-471-23 – programme d'aide technique et financière pour propriétaires de bâtiments résidentiels faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Clermont ;

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble résidentiel situé au 74 rue Lapointe, faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville, a déposé une demande d'admissibilité à l'aide financière du règlement VC-471-23 ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a confirmé par sa résolution 13402-11-25 l'admissibilité du projet du 74 rue Lapointe pour une aide financière du règlement VC-471-23 pour un montant maximum de 5 000 \$ sous condition que la propriétaire maintienne le respect des exigences et conditions dudit règlement;

ATTENDU l'attestation de l'inspecteur municipal que les exigences du programme ont été respectées et que les travaux réalisés sont terminés et conformes au permis délivré ainsi qu'au projet approuvé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder le versement de la somme maximale admissible de 5 000 \$ comme prévu au règlement VC-471-23 au projet du 74 rue Lapointe;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

QUE la présente résolution soit adressée à la propriétaire du 74 rue Lapointe à Clermont.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. PROGRAMME DE CADETS 2026 RÉSOLUTION N° 13462-01-26

CONSIDÉRANT l'offre du Programme Cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'accroître la sécurité et de bonifier l'offre de service en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de service est prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont confirme à la Sûreté du Québec son souhait d'obtenir le service de deux cadets en partage avec les Municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée et La Malbaie au coût de 17 000 \$ par cadet dont 55 % du coût total est assumé par la Sûreté du Québec et 45 % par les municipalités et que la Ville de Clermont soit facturée au prorata des heures travaillées par les cadets sur son territoire ;

QUE la présente résolution soit adressée à la Sûreté du Québec et à la MRC de Charlevoix-Est.

8.2. ADOPTION DU BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE 2025 DE LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 13463-01-26

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la ville de Clermont et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. RÈGLEMENT VC-394-26-21 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2026 - ADOPTION RÉSOLUTION N° 13464-01-26

La greffière-trésorière informe des modifications entre le projet de règlement déposé à la séance du conseil du 8 décembre 2025 et la version pour adoption. Les modifications ne modifient aucunement l'objet du règlement, seulement les taux de taxation sont revus à la baisse.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est notamment régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année 2026 de la Ville de Clermont prévoit des revenus provenant d'une taxe sur les biens-fonds de cette ville et d'une tarification monétaire pour les services municipaux ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 8 décembre 2025, un avis de motion a été donné et le projet de règlement déterminant le taux des taxes et tarifications imposées pour l'année budgétaire 2026 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-394-26-21 déterminant le taxes des taxes imposées pour l'année 2026.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

10.2. RÈGLEMENT VC-434-25-3 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 RÉSOLUTION N° 13465-01-26

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 27 novembre 2025;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2025 avec la grille de l'annexe 4 modifiée afin de permettre le groupe d'usages H - Habitation dans la zone 033-Af;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 9 décembre 2025 pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum;

ATTENDU QU'il n'y a aucune modification entre le deuxième projet de règlement et cette dernière version ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-434-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement VC-434-13.

Des copies du règlement sont disponibles au public et sur demande.

10.3. RÈGLEMENT VC-415-26-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS – ADOPTION RÉSOLUTION N° 13466-01-26

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour réglementer notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 14 juin 2010 le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et que ce règlement est un règlement municipal harmonisé, donc adopté par toutes les municipalités et TNO du territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU le besoin d'augmenter la sécurité de certaines rues de la ville de Clermont;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 8 décembre 2025 et le projet de règlement y a été aussi déposé ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-415-26-23 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

10.4. RÈGLEMENT VC-483-26 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU AUX INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS MUNIS DE COMPTEUR D'EAU RÉSERVÉ À LEUR USAGE EXCLUSIF ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT VC-478-24 – ADOPTION RÉSOLUTION N° 13467-01-26

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, ch. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – horizon 2019-2025 – visant à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux dont l'eau potable ;

ATTENDU QUE le Règlement VC-478-24 adopté le 11 novembre 2024 doit être abrogé et être remplacé par un nouveau règlement pour y apporter des précisions et corrections sur les immeubles assujettis et la tarification ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 8 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-483-26 portant sur la tarification des services d'eau aux industries, commerces et institutions munis de compteur d'eau réservé à leur usage exclusif et abrogeant le règlement VC-478-24.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – DÉCEMBRE 2025 – APPROBATION RÉSOLUTION N° 13468-01-26

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de décembre 2025 :

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	988 960.76 \$
Salaires versés	109 680.67 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	255 918.88 \$
TOTAL	1 354 560.31 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

Certificat de disponibilité

Je, France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de décembre 2025.

France D'Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Claude Jutras, citoyen de Clermont, a des questions concernant le règlement VC-483-26, les cases de stationnement de la future école ainsi que sur l'Office d'habitation municipal de Charlevoix-Est.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION N° 13469-01-26

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'assemblée soit levée à 19 h 35.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale